



La Lettre d'information de Molsheim

Janvier 2008

**Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 décembre 2007
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 16 novembre 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2007.

Point 2 : Budget Principal exercice 2008 : autorisation de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal approuve les autorisations de programme d'un montant total de 19.500.000 € et les crédits de paiement correspondants qui s'élèvent au titre de l'année 2008 à 3.020.000 €. Les opérations correspondantes sont les suivantes :

	Dépenses	Crédits de paiement
Extension mairie	1.140.000 €	50.000 €
Maison des élèves	3.100.000 €	25.000 €
Hôtel de la Monnaie	2.850.000 €	700.000 €
Stadium	3.900.000 €	150.000 €
Aire des gens du voyage	1.100.000 €	150.000 €
Contournement	3.000.000 €	1.500.000 €
Aménagement route des loisirs	540.000 €	270.000 €
Rue des Remparts	1.100.000 €	50.000 €
Passage à niveau	2.500.000 €	125.000 €

Point 3 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 : Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif pour l'exercice 2008 équilibré en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 10.551.000 € et en investissement en dépenses et en recettes à hauteur de 7.173.000 €. Le budget primitif représente un montant total de 18.444.990 € en dépenses et en recettes.

Point 4 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 - «Succession Albert Hutt».

Le Budget Primitif Annexe «Albert Hutt» de l'exercice 2008 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	9.910,00 €	5.810,00 €	9.910,00 €	9.910,00 €
INVESTISSEMENT	4.100,00 €	4.100,00 €	4.100,00 €	0,00 €
TOTAL	14.010,00 €	9.910,00 €	14.010,00 €	9.910,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 5 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 - Budget Annexe Camping.

Le Budget Primitif Annexe «Camping» de l'exercice 2008 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	80.340,00 €	73.840,00 €	80.340,00 €	80.340,00 €
INVESTISSEMENT	70.000,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	63.500,00 €
TOTAL	150.340,00 €	143.840,00 €	150.340,00 €	143.840,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 décembre 2007 -

Point 6 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 - Budget Annexe Forêt.

Le Budget Primitif Annexe «Forêt» de l'exercice 2008 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	89.270,00 €	73.600,00 €	89.270,00 €	89.270,00 €
INVESTISSEMENT	20.670,00 €	20.670,00 €	20.670,00 €	5.000,00 €
TOTAL	109.940,00 €	94.270,00 €	19.940,00 €	94.270,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 7 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 - Budget Annexe Lotissements.

Le Budget Primitif Annexe «Lotissement» de l'exercice 2008 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	3.404.600,00 €	1.484.600,00 €	3.404.600,00 €	1.744.600,00 €
INVESTISSEMENT	1.920.000,00 €	260.000,00 €	1.920.000,00 €	0,00 €
TOTAL	5.324.000,00 €	1.744.600,00 €	5.324.600,00 €	1.744.600,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 8 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2008 - Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Le Budget Primitif Annexe «Locaux commerciaux» de l'exercice 2008 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	43.650,00 €	30.775,00 €	43.650,00 €	43.650,00 €
INVESTISSEMENT	15.000,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	2.125,00 €
TOTAL	58.650,00 €	45.775,00 €	5.324.600,00 €	45.775,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 9 : Gestion financière : ouverture d'une ligne de trésorerie – exercice 2008.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie souscrite auprès de la caisse du Crédit Mutuel et portant sur un montant de 2,5 millions d'euros. La ligne de trésorerie est destinée à faire face ponctuellement à un besoin de liquidités et doit être soldée au bout d'une année.

Point 10 : Plan Local d'Urbanisme - Abrogation des délibérations n° 091/4/2006 n° 092/4/2006 du 30 juin 2006 et n° 141/5/2006 du 20 octobre 2006.

Le Conseil Municipal abroge les délibérations ayant portés sur différentes modifications réglementaires rendues nécessaires avant la modification générale de ces mêmes documents. Cette modification générale étant intervenue suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 octobre au 23 novembre 2007 les délibérations précédentes ne sont plus nécessaires.

Point 11 : Avis de principe sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Molsheim – modification n° 2.

Le Conseil Municipal approuve la mise en oeuvre d'une 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme motivée principalement par la réforme du code de l'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

Point 12 : Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal , suite à l'enquête publique intervenue du 22 octobre au 23 novembre 2007 sur la base des conclusions favorables du commissaire enquêteur, approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme portant principalement sur :

- la création d'emplacements réservés pour la réalisation d'une trame verte
- la suppression et la création de nouveaux emplacements réservés
- la définition d'un nouveau secteur Ubg destiné à accueillir la future gendarmerie
- la création d'un secteur de zone Ubhi destiné à accueillir la nouvelle maison de retraite du Krummbruechel
- le reclassement de certains secteurs de zone Uba de terrains actuellement situés en secteur de zone IIAU1b

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 décembre 2007 -

<p>Point 13 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2008.</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 515.000 €.</p>
<p>Point 14 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la ville de Molsheim – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2008.</p>	<p>Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim d'un montant de 15.000 €.</p>
<p>Point 15 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la ville de Molsheim – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2008.</p>	<p>La Ville de Molsheim décide d'accorder à l'Office Municipal des Sports, pour l'exercice 2008, d'une subvention de 10.000 € au titre de sa participation à son fonctionnement. Par ailleurs, le Conseil Municipal inscrit une provision de 62.000 €, représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2008 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs et Culture.</p>
<p>Point 16 : Subvention au Comité des Fêtes de la ville de Molsheim – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2008.</p>	<p>Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 103.000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2008.</p>
<p>Point 17 : Attribution d'une subvention au Groupe scolaire Jean-Marie Lehn au titre d'une classe de neige associant un élève originaire de Molsheim exercice 2008.</p>	<p>Dans le cadre du dispositif d'aide qu'il a institué au profit des enfants de Molsheim, scolarisés dans une école primaire située hors commune de rattachement, le Conseil Municipal attribue une subvention de 30,40 € au Groupe scolaire Jean-Marie Lehn au titre d'une classe de neige qui se tiendra à Onmion du 10 au 17 mars 2008.</p>
<p>Point 18 : Subvention à l'Association «Arts et Cloître» de Molsheim – exercice 2007 – 2008.</p>	<p>Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 800 € à l'association Arts et Cloître, représentant une aide forfaitaire de 100 € par conférence.</p>
<p>Point 19 : Subvention exceptionnelle à l'Association «Trimoval» – Duathlon Molsheim – Vallée de la Bruche – Exercice 2007 – 2008.</p>	<p>Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 750 € à l'association Trimoval</p>
<p>Point 20 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2007.</p>	<p>Le Conseil Municipal décide de verser au titre des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2007, un montant total de 61.819,42 €, selon la répartition suivante :</p> <p>- Associations à objet sportif : Aïkido Club Molsheim 1.221,80 €, Judo Club Molsheim 2.589,00 €, Karaté Club Molsheim 1.660,80 €, Sambo Club Molsheim 1.596,20 €, Taekwondo Club 1.805,20 €, MOC Badminton 1.858,40 €, MOC Handball 2.543,40 €, MOC Volley Ball 1.824,20 €, Cercle St Georges Basket 2.333,40 €, La Sportive de Molsheim 2.218,40 €, Association de Gymnastique Volontaire 1.313,00 €, Tennis Club Molsheim/Mutzig 2.025,60 €, Société de Tir Molsheim 2.193,80 €, Bruche Sport Passion 2.525,10 €, Aquatique Club Molsheim/Mutzig 2.682,50 €, Club de natation synchronisée 1.238,00 €, Ski Club Molsheim/Mutzig 1.140,10 €, Club Vosgien section Ski 1.028,00 €, Molsheim Ski Nordique 2.129,20 €, Molsheim Fun Bike 2.129,20 €, Société Hippique 3.094,40 €, Pétanque Club 540,60 €, Auto Racing Sport Molsheim 1.101,20 €, Triathlon Club 1.706,40 €, Twirling Club Molsheim/Mutzig 512,10 €, Club d'Echecs de la Bruche M/E 1.102,10 €, Mutzig Ovalie Molsheim 1.864,10 €.</p>

- **Associations culturelles et de loisirs** : Arts et Loisirs 963,90 €, Les Randonneurs de Molsheim 531,98 €, Club Vosgien 674,10 €, Chœur d'Hommes 1856 Molsheim 954,02 €, Chorale Ste Cécile / Paroissiale 939,58 €, Chorale A Cœur Joie Césarion 946,42 €, Amicale et Chorale du 3ème âge 914,00 €, Chorale Les Kaffeichle 784,04 €, Scouts 1.007,22 €, A.P.P.M.A. 1.223,06 €, Club féminin AGF - UTL 1.188,36 €, Activa Jeunes 773,40 €, Pingouin Prod 787,84 €, Cercle Saint Georges 998,86 €, Association socio-culturelle des Tilleuls 226,48 €, Association socio-culturelle de la Monnaie 152,76 €, AHTI-RAM 777,20 €.

Point 21 : Subvention exceptionnelle à l'association «Gymnastique volontaire Molsheim et environs» – exercice 2007.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Gymnastique Volontaire Molsheim et environs.

Point 22 : Subvention dans le cadre du contrat éducatif local (CEL) – exercice 2007.

Le Conseil Municipal approuve le versement de subventions à 8 associations (Activa' Jeunes, SAJ/FDMJC, MOC handBall, Molsheim Fun Bike, Bruche Sport Passion Molsheim, Trimoval, Mutzig Ovalie Molsheim, La Sportive) dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL).

Point 23 : Acquisition foncière amiable – Lieudit Weingarten – Consorts Heckmann.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 2,89 ares à détacher d'une parcelle appartenant à Mme Estelle Heckmann, et située au lieudit Weingarten. Le prix de cette acquisition est fixé à 10 €.

Point 24 : Mesures environnementales – signature d'un bail emphytéotique avec le Conservatoire des Sites Alsaciens - pacte de préférence.

Suite à la délibération du 28 juin 2007, par laquelle le Conseil Municipal a accordé un bail de 50 ans au Conservatoire des Sites Alsaciens, il a été décidé de compléter cette délibération par l'octroi d'un droit de préemption au profit du Conservatoire des Sites Alsaciens en cas de vente des parcelles louées.

Point 25 : Restauration de l'Antependium – Eglise des Jésuites.

Le Conseil Municipal approuve l'opération de restauration de l'Antependium de l'Eglise des Jésuites. Cette oeuvre datée du 4^{ème} quart du 18^{ème} siècle représente deux scènes successives de l'histoire légendaire de la croix que fit réaliser le duc de Bourgogne pour abriter les reliques que Charlemagne lui avait offertes en 802, après les avoir reçues lui-même du patriarche de Jérusalem, en 799.

Point 26 : Subvention annuelle au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagnes de travaux 2006 et 2007.

Au titre des travaux effectués par les particuliers et les organismes qui sont éligibles à la participation financière du patrimoine bâti, le Conseil Municipal verse diverses subventions individuelles représentant un total de 10.641,89 €.

Point 27 : Avenant à la convention de coopération pour la restauration de la Chartreuse de Molsheim - État général des subventions annuelles aux organismes municipaux et associations locales : subvention à l'association les bénévoles du chantier de la Chartreuse.

Le Conseil Municipal décide que la participation financière de la Ville de Molsheim à l'Association Les Bénévoles du Chantier de la Chartreuse se fera sous forme de subvention à compter de l'exercice 2008, celle-ci est fixée à 4.600 €. La convention est consentie et acceptée pour une durée totale de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Point 28 : Conseil des Prud'hommes de Molsheim - Motion en faveur de son maintien

Le Conseil Municipal exprime son opposition à la fermeture du Conseil des Prud'hommes de Molsheim.